

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Comité Directeur

Séance ordinaire du 26 mars 2025
(Vingt-six mars de l'an deux mille vingt-cinq)
sous la présidence de Mme Marie-Madeleine STIMPL,
Déléguée de la Ville d'Habsheim.

Présents (9) :

Mme Barbara HERBAUT, M. Gilbert FUCHS, Mme Marie-Madeleine STIMPL, Mme Adrienne CAMPILLO (a reçu procuration de M. Gilbert IFFRIG), Mme Denise HERTH (a reçu procuration de M. Noël MULLER), Mme Pierrette KEMPF, Mme Emmanuelle BONDUELLE, Mme Sandrine KITTLER WALCH, Mme Catherine SIMON

Absent excusé (1) : Mme Rachel BAECHTEL (quitte la salle au moment du vote)

Secrétariat de séance assuré par :

M. Geoffrey ISSELIN, directeur adjoint des services de la ville de Rixheim.



Point 4 de l'ordre du jour

Affaires générales

Approbation du compte administratif de l'exercice 2024

Tous secteurs d'activités confondus, le résultat de clôture de l'exercice 2024 est de +74.296,44 € et se décompose comme suit :

Fonction	Résultats de clôture 2024	Bilan des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Résultats de clôture 2023 (p. mémoire)
Administration générale	+3.005,51 €	0,00 €	+3.005,51 €	+3.005,51 €
Sécurité (Gendarmerie)	+43.405,62 €	0,00 €	+43.405,62 €	+4.018,57 €
Enseignement (Collèges)	+27.885,31 €	0,00 €	+27.885,31 €	+19.607,31 €
TOTAUX	+74.296,44 €	0,00 €	+74.296,44 €	+26.631,39 €

Fonction 0 (Administration générale).

Cette fonction est financée par les autres secteurs d'activité, la répartition s'effectuant comme suit :

- 18 % pour la sécurité (fonction 9310),
- 82 % pour l'enseignement (fonction 93201).

Fonction 1 (Sécurité – Gendarmerie).

Les résultats de la gestion de l'exercice 2024 sont arrêtés comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses	0,00 €	196.112,95 €	196.112,95 €
Recettes	3.223,38 €	236.295,19 €	239.518,57 €
RESULTATS	3.223,38 €	40.182,24 €	43.405,62 €

L'ensemble immobilier sis 2 rue d'Angleterre à Rixheim, propriété de la SCI "Les Romains", est loué à la Ville de Rixheim et sous-loué par cette dernière à la Gendarmerie Nationale, compétente pour les Communes d'Eschentzwiller, Habsheim, Rixheim et Zimmersheim. L'écart entre le loyer payé et le loyer perçu est pris en charge par le Syndicat (151.636,08 € / compte 6132), ainsi que les charges locatives (32.556,09 € / compte 614).

Fonction 2 (Enseignement - Collèges).

Les résultats de la gestion de l'exercice 2024 sont arrêtés comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses	0,00 €	68.422,00 €	68.422,00 €
Recettes	110,92 €	96.196,39 €	96.307,31 €
RESULTATS	110,92 €	27.774,39 €	27.885,31 €

Les contributions syndicales des Communes membres (76.700,00 € / compte 74748) ont permis de couvrir les charges de l'exercice dont principalement les subventions aux établissements scolaires (44.325,00 € / comptes 657).

LE COMITE DIRECTEUR

Après avoir élu, en application des articles L.2121-14 et L.5212-16 du code général des collectivités territoriales Madame Marie-Madeleine STIMPL, comme président de séance uniquement pour le vote du compte administratif, Madame la Présidente ne prenant pas part au vote et quittant à la salle à cet effet,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice, et après avoir consulté le Compte Administratif de l'exercice 2024,

décide, à l'unanimité :

- de donner acte à Madame la Présidente de la présentation faite du Compte Administratif de l'exercice 2024,
- d'arrêter les résultats du Compte Administratif 2024 comme suit :

Fonction	0 Administration générale	1 Sécurité	2 Affaires scolaires	TOTAL
Fonctionnement	0,00 €	40 182,24 €	27 774,39 €	67 956,63 €
Investissement	3 005,51 €	3 223,38 €	110,92 €	6 339,81 €
TOTAL	3 005,51 €	43 405,62 €	27 885,31 €	74 296,44 €



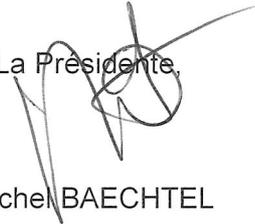
Pour extrait certifié conforme.
RIXHEIM, le 1^{er} avril 2025

Le secrétaire de séance,



Geoffrey ISSELIN

La Présidente,



Rachel BAECHTEL

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

